

Statut A et A+ - Groupe de travail du 7 décembre 2009 «A»HURISSANT

Une seconde réunion du sous-groupe technique relatif au projet de statut unique de la catégorie A et A+ s'est déroulée le 7 décembre 2009. Le Syndicat FO-DGFIP a tenu à rappeler ses positions et analyses sur les propositions de l'administration.

Pour FO-DGFIP, le constat porte principalement sur les points suivants :

- Pour une partie des agents de la catégorie, le projet présenté se traduit par des régressions importantes et inacceptables. C'est le cas pour les agents de la filière gestion publique. Pour ceux de la filière fiscale, c'est un statu quo.
- Le projet de statut de l'administration, qui concerne près de 30 000 agents, manque d'ambition pour les A et A+. L'administration ne semble toujours pas accepter l'idée que la fusion des deux anciennes directions doit se traduire par des améliorations pour tous.

FO-DGFIP a renouvelé sa demande de communication des documents nécessaires à l'analyse complète du dossier présenté:

- Classement des postes,
- Statuts d'emploi (IVS, CSC),
- Postes de « débouché » pour chaque grade,
- Mesures transitoires d'intégration des cadres actuels dans les nouveaux grades,
- Dispositions pour les fins de carrière qui semblent avoir disparu du paysage,....

Pour FO-DGFIP, il est inacceptable de discuter de la future carrière sans avoir connaissance de tous les éléments qui ont précisément une incidence sur les déroulements de carrière.

F.O.- DGFIP considère que les progrès qui ont été possibles pour les uns doivent l'être pour tous. La technicité des agents doit enfin être reconnue par l'administration.

FO-DGFIP a rappelé que l'inquiétude était grande chez les cadres de la DGFIP, notamment dans le réseau comptable de la filière gestion publique. En effet, à titre d'exemple, comment des collègues qui ont déroulé l'essentiel de leur carrière, voire sa totalité dans des postes comptables, pourraient-ils comprendre qu'ils seront bloqués faute de places

lors de l'accès aux postes de chef des services comptables classés aux indices 1015, 1040 voir HEA.

FO-DGFIP a réitéré ses revendications présentées lors du premier groupe de travail :

En ce qui concerne les demandes indiciaires :

- 13^{ème} échelon pour les inspecteurs,
- Indice 1015 pour les Inspecteurs Principaux et les futurs Inspecteurs divisionnaires (grade prévu pour remplacer les grades de receveur percepteur, trésorier principal, inspecteur départemental)
- Indice hors échelle A pour les administrateurs adjoints (grade prévu pour le remplacement des grades actuels de directeur divisionnaire, directeur départemental-gestion publique-, receveur des finances).

Pour les autres revendications :

- Réduction de la durée des échelons d'inspecteur,
- Raccourcissement de la durée d'accès pour les grades supérieurs,
- Revalorisation générale des carrières par l'augmentation de 50 points minimum de la grille indiciaire.

L'administration s'est engagée à fournir avant Noël les éléments demandés par Force Ouvrière.

C'est pourquoi, FO-DGFIP a obtenu, après une interruption de séance, de ne discuter que des articles du projet de statut n'ayant aucune conséquence sur les déroulements de carrière (recrutement, conditions de nomination dans le grade d'inspecteur,...). L'examen des autres articles a été reporté à une nouvelle réunion prévue le 7 janvier 2010, qui pour Force Ouvrière devra à tout le moins être présidée par le Directeur adjoint chargé du pilotage du réseau et de ses moyens..

Les discussions qui ont suivi, ont permis à FO-DGFIP de rappeler et de défendre notamment trois revendications essentielles :

- La suppression des concours à affectation régionale. En effet, ces concours n'ont jamais démontré leur efficacité pour résoudre les problèmes qu'ils étaient censés résoudre ! Il n'y a donc pas lieu de les maintenir.

- L'allongement de la durée de la scolarité théorique pour la porter à 18 mois au lieu de 12.

- La reconnaissance de la scolarité des inspecteurs par un master.

Pour FO-DGFIP, à l'issue de cette réunion, il est clair que les agents concernés par ce projet de statut ne peuvent se satisfaire de la manière dont l'administration aborde la question.

Le 25 novembre 2009, le Directeur Général a adressé aux cadres un message dans lequel il expliquait notamment :

« J'attends beaucoup de vous et je compte sur vous, »

« J'attends beaucoup de vous, car votre implication personnelle, votre mobilisation, sont des clés essentielles pour le succès de la fusion. »

« La conduite et l'accompagnement des chantiers de la fusion, l'émergence de nouveaux métiers, la progression des enjeux sont autant de facteurs qui assurent à chaque cadre, qu'elle que soit sa filière d'origine, des perspectives professionnelles dignes d'intérêt. »

Pour FO-DGFIP, demander aux cadres plus d'engagement, plus d'implication dans les processus en cours, cela doit se traduire de manière concrète dans le futur statut et dans les futures règles de gestion.

FO-DGFIP rappelle que les cadres concernés, comme les agents des catégories B et C, sont de plus en plus confrontés aux difficultés résultant des plans successifs et massifs de suppressions d'emplois. La mise en place des nouvelles structures, pour laquelle le Directeur Général attend beaucoup des cadres selon son message du 25 novembre, se fait dès lors dans des conditions difficiles pour tous.

Par conséquent, FO-DGFIP attend que le Directeur Général donne un signal fort lors des prochaines réunions prévues sur les statuts début janvier. Cela devra se traduire par des réponses aux demandes exprimées au cours des premières réunions.

Faute de quoi, l'ensemble des agents de la DGFIP pourront considérer que les messages du Directeur Général aux agents le 16 novembre et aux cadres le 25 novembre, ne sont que de la poudre aux yeux.

Le Syndicat FO-DGFIP en tirera immédiatement toutes les conséquences quant aux intentions réelles de l'administration et posera la question des actions nécessaires à mettre en œuvre pour faire avancer les revendications conformément aux mandats donnés début avril 2009 par ses adhérents lors de son congrès constitutif.

Avec détermination, FO-DGFIP continue de défendre TOUS les agents quel que soit leur grade, et quelle que soit leur filière.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr

C.P.P.P. (en cours d'instruction) - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Jean Yves BRUN